

À découvrir



MARE DE LA BAUDIÈRE

Mare communale revalorisée par la commission voirie-environnement, les bénévoles du C.P.R avec les conseils du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).



LE VIEUX FOUR À PAIN

Four privé qui servait autrefois à faire cuire le pain des habitants du village.



L'ÉGLISE

Construite en grande partie au XIX^{ème} siècle, il ne reste aujourd'hui que le cœur de l'ancienne église, incendiée par les protestants en 1568. Elle fut de nouveau brûlée en 1794, puis reconstruite en 1828. Au XIX^{ème}, l'église fut agrandie par la doublure de la nef de deux bas-côtés. Cet édifice est donc particulier puisque plusieurs époques de constructions cohabitent.



LE PASSÉ DE ROCHETREJOUX

Au début du XX^{ème} siècle, la Commune a été marquée par la découverte d'un des plus grands gisements d'antimoine de France. L'exploitation minière et la fonderie ont employé 150 personnes de 1926 à 1936. Dans le bourg, une maison ancienne en enduit et en pierre a conservé son porche vouté du XVIII^{ème} siècle avec portail en bois, clous imposants et ferrures en forme de cercle. A noter, les maisons aux pans coupés très caractéristiques du bourg.



Balisage

Sentier à suivre : N°5 **Bordeaux**



Bonne direction



Tourner à droite



Tourner à gauche



Mauvaise direction

Charte du randonneur responsable

• Rester sur les chemins •

La signalétique des sentiers est matérialisée par des plaquettes avec un balisage de couleur jaune sur un fond vert. Les numéros des sentiers figurent également sur ces supports et reprennent la couleur identifiant chaque commune. Les fléchages en pointillés signalent les variantes des sentiers.

• Respecter les chemins privés •

Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage.

• Emporter vos déchets et ne faites pas de feu •

Si vous constatez des problèmes de balisage ou d'entretien, merci de noter l'endroit exact et de le signaler à la Communauté de communes.

Contact

Communauté de communes du Pays de Chantonay

02 51 94 40 23

contact@tourisme-paysdechantonay.fr

www.cc-paysdechantonay.fr



5

SENTIER "MINE ET CLOCHER"

Rochetrejoux



Départ

Place Stanhope
de la Débutrie
à Rochetrejoux



4.7 KM



1H10



FACILE





Le pas à pas

DÉPART PLACE STANHOPE DE LA DÉBUTRIE - ROCHETREJOUX

GPS : 46.78885/ -0.9965

1 Sortir du parking par la gauche et continuer tout droit pendant 650 m puis prendre à droite en utilisant la petite passerelle. Au bout de ce chemin, traverser la route et continuer sur le chemin en face et à la fin de celui-ci, tourner à gauche **rue des Fauvettes** puis à droite **rue des Écureuils**. Emprunter le chemin au bout de l'impasse et tourner rapidement à gauche puis à droite.

2 Marcher quelques mètres et remarquer **la mare communale** sur la droite. À l'intersection, vous pouvez découvrir **le four à pain** 100 m plus loin puis revenir sur vos pas ou alors directement tourner à droite. Suivre cette direction pendant 350 m et au stop, prendre à gauche sur **la piste cyclable**. À la fin de celle-ci, emprunter la route en face. Au **cédez-le-passage**, prendre à droite pour rejoindre **la Landette**.

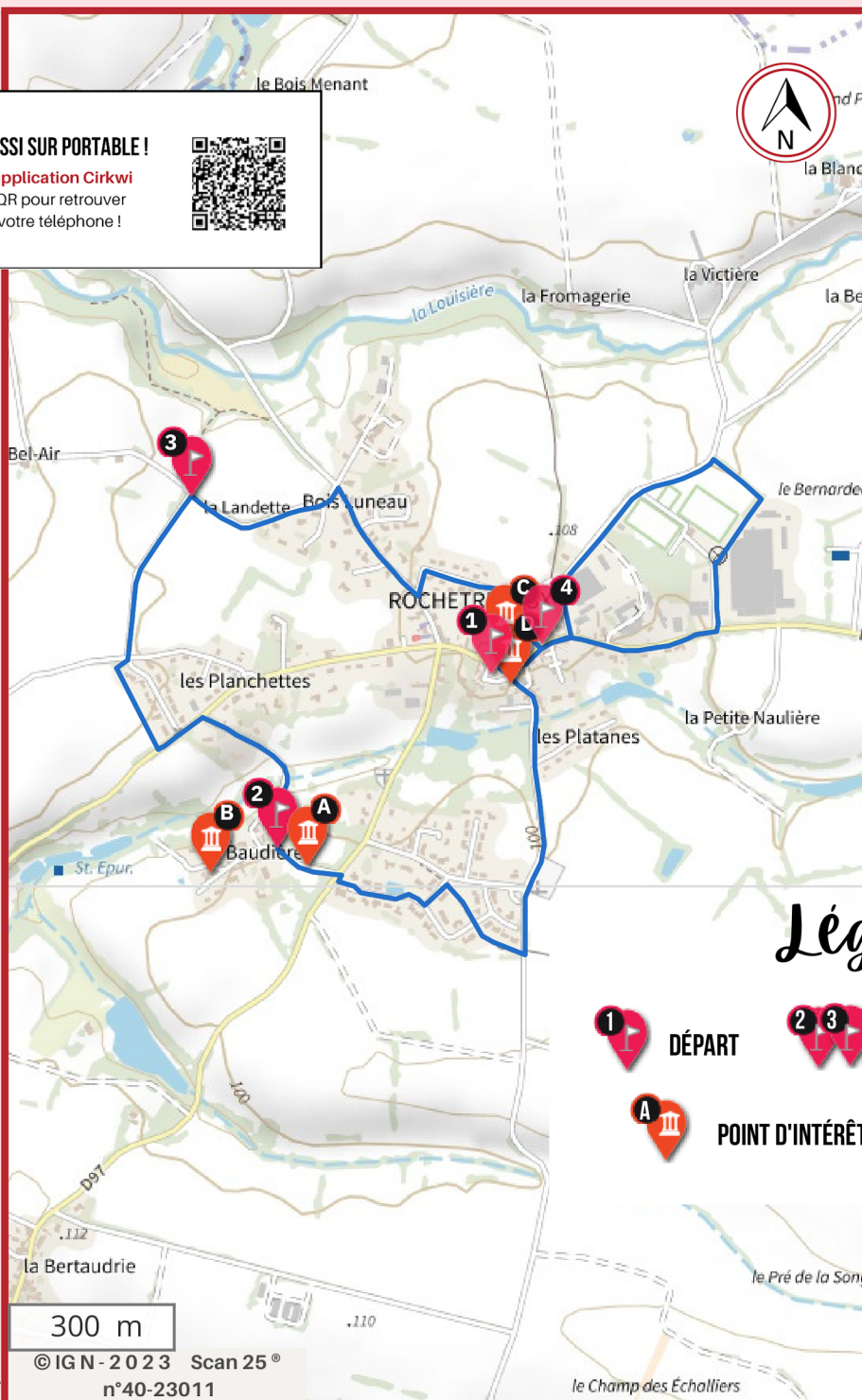
3 Traverser **le village de la Landette** puis prendre à droite au stop. Tourner à gauche **rue des Tilleuls** puis rapidement à droite. Suivre le chemin en face. Poursuivre en prenant la route en face.

4 Prendre à gauche et emprunter la prochaine route à gauche, suivre cette route pendant 500 m. Tourner à droite et poursuivre sur ce chemin qui vous fait passer à **côté des terrains de foot**. Au bout du chemin, tourner à gauche pour rejoindre **le stop**. À ce stop, prendre à droite et continuer tout droit jusqu'à retrouver le point de départ.



DISPONIBLE AUSSI SUR PORTABLE !

Téléchargez l'**application Cirkwi** et scannez le QR pour retrouver ce circuit sur votre téléphone !



Légende



DÉPART



INFO PARCOURS



POINT D'INTÉRÊT

Reproduction interdite

300 m

© IGN - 2023 Scan 25®

n°40-23011